



COMMISSION RÉGIONALE D'ACTIVITÉ LIBÉRALE (CRAL)

Des praticiens hospitaliers du 28 mars 2019 ARS

Dr Jean-Claude ZERAT

Présents :

Monsieur Thomas SANNIE – Président du CRAL

Monsieur Pierre ALBERTINI – Directeur général de la CPAM – PARIS

Madame Dominique CHAREYRE – Responsable service parcours médical ARS

Madame Anne HGOBURU – Directrice du Pôle Ressources Humaines en Santé ARS

Docteur Caroline SUBERBIELLE – ARS

Madame Hélène OPPETIT – APHP

Docteur Joëlle BELAISH-ALLART – Présidente CME – CH des 4 villes

Docteur Jean-Claude ZERAT – CROM IdF

A noter que nous n'étions que 2 médecins libéraux à cette réunion sur l'activité libérale en milieu hospitalier avec un président désigné par le directeur de l'ARS, Monsieur SANNIE, ayant une réputation anti médecine libérale.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du relevé de discussion de la CRAL du 26/09/2018.

N'y étant pas je n'ai pas pris part au vote.

- 2- Retour sur les objectifs de la CRAL

Le président propose que la CRAL devienne une espèce de chambre « disciplinaire » consultative pour l'ARS pour ce qui concerne l'activité libérale en milieu hospitalier.

Je lui ai fait remarquer que c'est le rôle de l'Ordre des médecins et non de la CRAL, un échange « sérieux » nous a opposé car il ne donnait à l'Ordre que la responsabilité du « tact et de la mesure » pour les dépassements d'honoraires en secteur 2.

Je lui ai promis de lui apporter à la prochaine CRAL un code complet de la déontologie...

- 3- Discussion autour du projet de guide de l'activité libérale

Ce guide est ancien, le président veut le réactualiser et une bonne partie de la réunion a porté sur les changements qu'il proposait.

Le Dr Belaish-Allart et moi sommes montés plusieurs fois au créneau pour limiter certains points proposés très anti médecins avec là encore quelques échanges vigoureux.

Un nouveau projet reprenant nos corrections doit être adressé aux membres de la CRAL par mail pour finalisation fin avril avant diffusion aux professionnels de santé par l'ARS.

4- Point d'actualité sur les données régionales de l'activité libérale dans les établissements non CHU

On dénombre 270 contrats non CHU en IdF

13 pour Paris,

56 pour Seine et Marne,

53 pour Yvelines,

35 Essonne,

13 Haut de Seine,

23 Seine Saint-Denis,

17 Val de Marne,

60 Val d'Oise.

On compte 350 contrats dans les CHU soit au total 620 contrats en tout pour l'Île de France.

5- Depuis 2010 **9 contrats** ont été suspendus par le DGARS depuis 2010 :

Motifs de suspension :

Non paiement de la redevance dans les délais raisonnables

Sous évaluation de la redevance

Non déclaration des honoraires reçus de patients étrangers

Activité libérale largement supérieure à l'activité publique

Non respect du libre choix du patient.

Durée de la suspension : 4 mois à 1 an.

Prochaine réunion de la CRAL prévue en septembre 2019.